

« La mobilisation collective »

Atelier animé par Claire Saint-Sernin et Sylvia Thénard – Organisatrices communautaires

Collectif « Si on s'alliait ? »

<http://www.sionsalliait.org>

Texte en bleu : description de l'animation de l'atelier

1. Jeu brise glace : 2 vérités, un mensonge

Chaque participant à l'atelier écrit sur un post-it 2 vérités et un mensonge.

Chacun part ensuite à la rencontre des autres participants pour discuter des post it, essayer de deviner ce qui est vrai et ce qui est faux, faire brièvement connaissance.

2. Les participants s'assoient en cercle

3. Introduction

Par Si on s'alliait ? (SOSA) : Présentation des animatrices, de l'association et de leurs activités.

Présentation du déroulé de l'atelier.

4. C'est quoi, une action collective ?

Réflexion individuelle pendant 2/3 minutes. Puis rapide partage de quelques participant.es :

- Plusieurs personnes qui se réunissent en vue d'obtenir un changement ou d'interpeler sur un sujet.
- Accompagner un groupe.
- Acquérir une connaissance.
- Utiliser l'intelligence collective d'un groupe pour faire évoluer une situation
- Objectif commun, partagé, qui concerne le groupe
- Action d'un collectif (ce qui est différent d'une action collective, car en réalité toutes les personnes ici présentes travaillent dans un contexte collectif, pour une action collective)

→ Proposition de SOSA : **Action organisée par un groupe de personnes qui ont un problème en commun, et qui se réunissent pour trouver une solution et la porter auprès des responsables.**

5. Il existe différentes formes d'actions collectives qui nécessitent toutes un travail de mobilisation des habitant.es.

En groupes de 3 personnes : raconter l'expérience d'une activité collective (réunion, action, animation quelconque) soit que vous avez organisée, soit à laquelle vous avez participé en expliquant ce qui a marché ou pas marché dans la mobilisation.

→ Quelques minutes par personne : chacun raconte son expérience et donne ses explications sur la raison du succès ou non.

6. Freins et leviers à la mobilisation :

Retour en cercle, partage de ce qui s'est dit en groupes

> Freins :

- parole de l'expert qui sait tout
- défaut de compétence en animation
- accepter d'être dans l'à peu près
- méconnaissance des acteurs/ « cibles »/leurs habitudes
- les représentations, la suspicion
- le mauvais moment (match de foot, fête religieuse...)
- la peur

> Leviers :

- les pairs parlent aux pairs, « le tiers de confiance » => avoir les bons relais locaux
- la formation des animateurs
- analyse du contexte
- la convivialité, humour, cynisme
- proximité
- communication selon les personnes
- sentiment d'utilité
- le bon moment

▲ Les animatrices présentent **Rajagopal** (fondateur du mouvement *Ekta Parishad*) et s'appuient sur « les démons de la mobilisation » que sont :

- 1- La peur
- 2- Le sentiment d'inutilité
- 3- Le sentiment d'impuissance
- 4- L'isolement

Ressources :

> AequitaZ, « Comment lever les freins à la mobilisation des personnes dans une action collective ? », déc. 2012.

<http://loire-hauteloire.centres-sociaux.fr/files/2015/02/Comment-favoriser-la-mobilisation.pdf> //

7. Historique et fondement de l'organisation communautaire.

SOSA présente Saul Alinsky et sa démarche

▲ **Objectif de l'organisation communautaire** : Lutter contre la société capitaliste et donner du pouvoir aux habitants des quartiers populaires pour rétablir un équilibre dans les rapports de force.

Comment nuire au pouvoir de ceux qui en ont ? Comment bloquer le système ?

▲ Méthode d'Alinsky :

- **Mettre en place des animateurs populaires** pour aider la masse des personnes pauvres, inorganisées, incapables de se défendre, à s'organiser et à modifier les rapports de force.

- **Mettre en place des actions pour gagner**, obtenir des victoires : actions directes, légales, ludiques, parfois médiatisées → établir un rapport de force pour imposer, dans un premier temps, **des négociations**.
Ex : organiser un sit-in dans le jardin d'un propriétaire, lancer des rats dans un conseil communautaire, bloquer les toilettes dans un aéroport...

Mais comment faire venir les gens à une réunion alors qu'ils n'ont jamais rien gagné ?
→ Importance de cumuler des **petites victoires** : les gens doivent se mettre en tête que c'est possible de gagner, d'abord sur des petites choses, puis sur des choses de plus en plus grandes.

▲ 2 méthodes de mobilisation :

- La méthode « broad base » : les animateurs vont à la rencontre de communautés qui existent déjà (ethniques, sportives...) dans lesquelles on identifie des « leaders charismatiques ». Problèmes de cette méthode : on mobilise des personnes qui sont en fait déjà mobilisées, car déjà intégrées dans des collectifs.
- La méthode ACORN (« Association of Community Organizations for Reform Now ») : en faisant du porte-à-porte, qui permet d'aller à la rencontre des gens isolés.

▲ L'organisation communautaire est donc d'abord née aux Etats-Unis, puis s'est implantée au Royaume-Uni dans les années 1990 (le « London Citizen »). En France, la première association à proposer des actions de ce type a été l'Alliance Citoyenne, à Grenoble. Reste encore assez confidentiel en France, mais très développée dans les pays anglo-saxons.

Ressources:

- > Saul Alinsky, *Etre radical : Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Aden Éditions, 2011. //
- > Edward T. Chambers, *Roots for Radicals: Organizing for Power, Action, and Justice*, Continuum International Publishing Group, 2003. //
- > Hélène Balazard, *Agir en démocratie*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2015, 160 p. //

8. Présentation par SOSA, des modalités d'action de l'organisation communautaire :

▲ Les cinq piliers fondamentaux de l'organisation collective :



- **Les 1ers concernés** : Ce sont les personnes les premières concernées par une situation d'injustice qui connaissent le mieux l'injustice vécue, et ce qu'il faudrait faire pour que la situation s'améliore. Ce sont d'abord elles qui doivent lutter et définir leurs propres moyens d'action.
- **Verticalité des luttes** : L'action collective ne peut-être dirigée que contre une institution (mairie, préfecture, entreprise...). Une alliance d'habitant.es ne peut s'organiser contre ses semblables, des voisin.es par exemple. Plutôt que la recherche systématique de la médiation pour gérer les conflits qui renvoie toujours la faute aux un.es et aux autres, il s'agit d'agir directement sur l'institution responsable de la situation d'injustice.
- **Indépendance politique et financière** : L'absence de partis politiques est une condition décisive d'une alliance d'habitant.es afin de se prémunir des postures politiciennes, du clientélisme et de la récupération. L'argent finançant la démarche doit garantir son indépendance. Ainsi, l'argent public est accepté sous condition qu'il ne nuise en rien les objectifs de l'alliance. Les financements privés (fondations, dons de particuliers, adhésions...) sont le plus souvent privilégiés.
- **Tout terrain** (logement, santé, éducation, travail...) : Pour Saul Alinsky, il fallait « sortir le syndicalisme de l'entreprise », c'est à dire appliquer les méthodes du syndicalisme non seulement dans l'entreprise, mais aussi dans toutes les domaines du quotidien : école, logement, emploi, santé, accès aux droits, défense des services publics...

- **Diversité des membres et des structures** (communautés, quartiers, associations, syndicats...): Une alliance d'habitant.es c'est une alliance de communautés d'intérêts. Je fais alliance avec toi parce que nous avons un intérêt commun à agir et ce quelque soit notre âge, notre genre, notre parcours, nos origines... Cela n'enlève rien aux spécificités des communautés auxquelles nous appartenons : communauté religieuse, association culturelle, communauté nationale, groupe de parents d'élèves, collectif d'habitant.es, collectifs militant.es... Cela n'enlève rien au fait que par ailleurs nous aurons sûrement des divergences d'opinions. Il s'agit d'abord d'avoir un espace où l'on peut s'organiser pour être plus nombreux.ses, se sentir plus fort.es.

▲ Les 4 marches de l'action collective :



- 1. Organisation :

D'abord, il faut **mobiliser** des personnes qui ont les **mêmes colères** ou les **mêmes problèmes** dans leurs conditions de vie, ainsi que des **alliés**.es.

Ensuite, il faut se **réunir** pour se rencontrer et partager les colères, pour avoir envie de se battre ensemble, avec l'idée que : « l'union fait la force » !

Par exemple :

- Réunions d'habitants, état des lieux des problèmes des habitants, préparation de la réunion à venir (ordre du jour, qui prend la parole, etc.)
- Puis porte à porte pour voir si d'autres habitants sont concernés, mobilisation d'associations de défense des locataires, etc. On prend les numéros de téléphone.

Etre clair sur le fait que ce sont les 1ers concernés qui décident.

- 2. Demande concrète :

En effet, les colères à partager sont souvent nombreuses. Il faut alors collectivement les **prioriser et décider** sur quelle colère on va se battre dans un premier temps, que ce soit parce qu'elle concerne beaucoup de gens ou parce qu'elle semble très importante.

Une fois la colère priorisée, il va falloir trouver quelle est la demande concrète que l'on pourrait faire à un.e responsable pour répondre à ce problème... responsable qu'il faut également identifier (nominativement), au moyen si nécessaire d'une enquête pour trouver des informations à ce sujet.

Un rendez-vous peut alors être pris pour échanger une première fois. Il arrive parfois, mais c'est très rare, d'être entendu.es immédiatement. La victoire est dès lors obtenue !

Le plus souvent, on nous envoie poliment promener. Et oui, le rapport de force n'est pas installé ! C'est pourquoi on passe ensuite à la troisième marche.

- 3. Action non-violente : qu'est ce qu'on fait ?

La troisième marche consiste à réaliser une action non violente d'interpellation.

Celle-ci doit être emblématique du problème, le plus souvent drôle et médiatique.

Elle doit établir un rapport de force entre les personnes concernées par les problèmes et le décideur.

Cette action permet d'obtenir un rendez-vous de négociation.

Il est essentiel d'impliquer les premiers concernés, car les habitants doivent absolument adhérer à l'action qui sera menée. Elle ne doit pas leur faire peur, elle doit les motiver.

Comment interpellier ? Plusieurs types d'actions sont possibles, avec un point commun : l'action doit dire le problème

- **Effet miroir** : faire subir à l'autre ponctuellement ce que je subis tout le temps. Par exemple, venir avec un bocal plein de cafards ou avec des rats devant le président de la société de logements sociaux et menacer de les jeter dans la salle s'il ne fait rien pour améliorer la salubrité des logements.
- **Excès de zèle, exagération** : par exemple, pour dénoncer les conditions de travail de femmes de ménages dans une entreprise, venir avec 50 personnes en renfort qui font le ménage partout, toute la journée. Ou pour négocier la réparation des ascenseurs de tours de logements, venir avec des personnes handicapées et monter l'escalier de la société de logements pour aller saluer le président.
- **Talon d'Achille** : attaquer les faiblesses du responsable (en général, son image). Par exemple, envahir le Conseil d'administration du bailleur HLM, en alertant les médias ; ou encore organiser une exposition des moisissures présentes dans les logements en pied d'immeubles.
- **Solution directe** : on va directement chercher ce dont on a besoin chez le responsable. La solution directe : mettre en œuvre ce que l'on veut. Par exemple, dans un quartier où le collège a brûlé et où le Département refuse de remettre en état les locaux (les élèves sont dispatchés dans les collèges environnants), les parents d'élèves et les élèves ont décidé de donner les cours directement dans les locaux du Conseil Départemental. Ou encore, dans un immeuble où il y a eu des problèmes de deal, la société responsable a décidé de condamner les caves et d'embarquer tous les biens appartenant aux locataires. L'action a consisté à arriver avec des brouettes à la direction pour récupérer tout ce que les services ont vidé dans les caves des familles.

- **Embouteillage** : jouer avec la règle, bloquer un système légalement.
Par exemple, venir nombreux à la banque pour ouvrir un compte, puis refaire la queue immédiatement pour le fermer : une manière de bloquer l'accueil de l'institution responsable de manière légale ! Ou encore, comme à Chicago, pour réclamer le développement des infrastructures de proximité promises avec l'arrivée de l'aéroport international, bloquer les toilettes de l'aéroport toute une journée (gros dysfonctionnement général à la clé).

- 4. Négociation :

Cette négociation **doit être préparée** afin de **diminuer l'asymétrie de pouvoir** entre le responsable qui a l'habitude de négocier et des personnes concernées par un problème qui n'en n'ont pas l'habitude.

Le rapport de force étant a priori établi et la négociation bien menée, le décideur se forcera à trouver **des solutions avec les personnes premières concernées présentes à la négociation**... On n'oubliera pas alors de fêter la victoire !

Sinon, de **nouvelles actions collectives** seront organisées jusqu'à aboutir à un **accord avec le responsable**.

Références :

> Roger Fisher, William Ury et Bruce Patton, *Comment réussir une négociation*, Éditions du Seuil, octobre 2006, 286p. //

> Periferia Aisbl, *De la colère à l'action collective – Le community organizing comme source d'inspiration*, 2017

http://www.periferia.be/Bibliomedia/PUB/EP2017/Pub_Periferia_2017_community_organizing.pdf //

> Site Internet de Si on s'alliait ? : <http://www.sionsalliait.org> //

9. Réflexion en petits groupes de 6/7 personnes sur la mise en place d'une action collective en s'appuyant sur les tactiques de l'action collective et en partant des situations professionnelles des participant.es.

1. *Un groupe de petits propriétaires privés habitent un logement passoire et demande à leur communauté de communes un financement de travaux d'isolation.*

Idée d'action proposée : Faire une fête de quartier sur une thématique qui plait à l'élu concerné, et en fait on le harcèle avec les vrais problèmes.

2. *Un groupe de copropriétaires veulent s'entraider pour des travaux et demandent le financement de 2 professionnels pour les accompagner pour des travaux*

Idée d'action proposée : Remise d'un diplôme d'architecte au maire lors d'une cérémonie publique.

3. *Une coalition d'acteurs professionnels et d'habitants à Paris demande au ministre du Logement un décret décence qui intègre réellement un critère de performance énergétique.*

Idée d'action proposée : dérouler une grande écharpe autour d'un bâtiment public : « contre le gouvernement frileux, isolation ! »

4. Des locataires d'un même immeuble qui appartient à un propriétaire privé ont froid

Idées d'action proposée :

- Si l'immeuble est géré en direct par le propriétaire bailleur : Inonder sa boîte aux lettres avec des copies de factures d'énergie, lui « pourrir la vie ».
- Si l'immeuble est géré par une agence : coller des images de thermographie aérienne ou des images de DPE classe G partout sur la vitrine de l'agence et autour de l'agence / être présent lors des visites de location pour prévenir les futurs locataires que les logements gérés par cette agence sont inchauffables.